

# UNSA TERRITORIAUX MAGAZINE

Pages spéciales UNSA Magazine N°181 - décembre 2016



**LA CENTRALE**

LE BUDGET  
DE LA FÉDÉRATION



**UNE FILLE A L'UNSA**

ANNE-LISE PÈRE  
CC DU MIREBELLOIS



**MODE D'EMPLOI**

CONNAÎTRE  
SON TEMPS SYNDICAL



## Le conseil fédéral

novembre 2016





# OFFRE 2017 CNFPT DE FORMATION

À découvrir  
sur [WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

» TROUVEZ  
UN STAGE,  
UN ITINÉRAIRE  
DE FORMATION

» INSCRIVEZ  
VOS AGENTS  
EN LIGNE  
À NOS FORMATIONS

» N'OUBLIEZ PAS  
MOBISTAGE  
notre service en ligne  
pour faciliter les déplacements  
jusqu'à nos formations



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

## SOMMAIRE

### L'ACTU EN BREF 4-5

#### CONSEIL FÉDÉRAL

### L'ACTUALITÉ JURIDIQUE 7

#### CONTRACTUELS

### LA CENTRALE 8-9

#### LE BUDGET FÉDÉRAL

*Recettes et dépenses*

### DECRYPTAGE 10

#### LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

*Composition, missions et compétences*

### MODE D'EMPLOI 11

#### LE TEMPS SYNDICAL

*Le détail selon l'utilisation*

### UNE FILLE UN GARS À L'UNSA 12-13

#### ANNE-LISE PÈRE EN CÔTE-D'OR

#### JOSEPH PIERI À AJACCIO

### AU CŒUR DES TERRITOIRES 14-15

#### COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

*Les éboueurs se mobilisent*

#### EN FRANCE

*Les animateurs en grève*

#### EN ÎLE-DE-FRANCE

*L'assainissement vigilant*

#### LES NOUVELLES STRUCTURES

## ÉDITO

### 2017, UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LES TERRITORIAUX



2016 s'en va. Inexorablement, le temps file entre nos doigts et nous conduit de mobilisations en élections, de congrès statutaires en procédure judiciaire.

Notre équipe, élue en juin au congrès de Périgueux, poursuit son mandat fidèlement à notre résolution générale. Notre bureau fédéral s'y emploie. Il m'a élue à l'unanimité pour succéder à Claudie Coste comme Secrétaire générale. Nous lui souhaitons bonne route et reprenons la nôtre.

Et 2017 sera une nouvelle année charnière pour notre syndicat de par les fusions de collectivités et les restructurations et mutualisations des services, voire leur externalisation. Fonctionnaires et contractuels, nous refusons d'être montrés du doigt et culpabilisés. Nous ne serons pas les sacrifiés d'une société qui renonce à ce qu'elle a construit durant les décennies où elle se rêvait d'être plus juste.

Une société se définit comme « un ensemble d'êtres humains vivant en groupe organisé sous des lois communes ». C'est ce que nos militants représentent dans la FPT quand ils défendent notre statut dans les instances paritaires nationales, la qualité de vie au travail dans les CHSCT et CT ou les promotions professionnelles de nos collègues dans les CAP.

Les femmes et les hommes investis dans l'aventure commune de l'UNSA sont notre richesse. Il nous appartient de mobiliser et de saisir chaque opportunité pour porter nos valeurs humanistes au sein de nos petits et grands syndicats, lieux d'accueil et de réflexion sur l'avenir de nos vies professionnelles. Nos slogans, « libre ensemble », « au cœur des territoires » et « réunir pour réussir », sont autant de messages positifs de l'UNSA et de portes ouvertes à ceux qui partagent nos valeurs pour construire une société qui nous ressemble, et nous rassemblera massivement en 2018.

C'est ensemble que nous porterons nos revendications syndicales d'agents territoriaux attachés au statut d'un service public de qualité. Et notre structuration syndicale, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, nous rend plus forts.

Agissons ensemble, car le changement, c'est maintenant !

**SYLVIE MÉNAGE**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

**Directeur de la publication :** Luc Bérille **Rédacteur en chef :** Jérôme François **Secrétaires de rédaction :** Sophie Huneau, Pascale Peignen **Composition :** Publications UNSA **Ont participé à ce numéro :** Marie Baggio, Didier Cousin, Jérôme François, Sophie Huneau, Philippe Janssen, Claude Le Hen, Jean-Pierre Lussou, Sylvie Ménage, Pascale Peignen, Joseph Pieri, Frédéric Rogge **Imprimerie :** Tactic Impressions 2, rue Berthelot 95500 Gonesse Tél. : 01 39 86 19 08 **Crédit photos :** UNSA Territoriaux **Dépôt légal :** décembre 2016 **Tirage :** 14 500 exemplaires **Revue mensuelle ISSN 1283-9396 UNSA Territoriaux :** 21 rue Jules Ferry 93177 Bagnolet cedex - **Tél :** 01 48 18 88 36 **Fax :** 01 48 18 88 35 **courriel :** unsa-territoriaux@unsa.org **Site internet :** <http://unsa.territoriaux.org>



# UN CONSEIL FÉDÉRAL TRÈS ANIMÉ

FIN NOVEMBRE S'EST TENU À BAGNOLET LE DERNIER CONSEIL DE L'ANNÉE. TRÈS ANIMÉ, IL A DONNÉ LIEU À DE NOMBREUSES DÉCISIONS.

Le premier jour a débuté sur l'annonce de la démission de Claudie Coste, élue Secrétaire générale au dernier congrès, puis sur les décisions du bureau fédéral consécutives au rapport de la commission de la vie syndicale, présenté par Joseph Pieri, sur des désaffiliations de syndicats. Suite à la décision du TGI de Bobigny du 30 juin 2016, un congrès se tiendra en avril 2017 pour légitimer les statuts. Alain Aumailley, son rapporteur, a informé de la saisine de la commission des statuts.



## La parole au terrain

Des interventions ont permis d'aborder divers points, telle celle de Jean-Roger Guiban, Secrétaire de l'UD 29, concernant l'iniquité de traitement entre les trois Fonctions publiques, le positionnement de l'UNSA sur la mise en pratique par le gouvernement du PPCR et ses conséquences sur le terrain. Corinne Mondon, Secrétaire de l'UD 42 a, de son côté, proposé la création d'un groupe de travail permettant d'appréhender les restructurations des centres de gestion. Les difficultés du CNFPT consécutives à la décision gouvernementale du maintien à 0,9% du taux de cotisations et à l'importance du fonds



de roulement ont aussi été largement évoquées. La parution de deux guides a été annoncée : l'un sur la fusion des intercommunalités et l'autre sur les agents contractuels.

## Un jeudi très studieux

Le lendemain s'est ouvert sur l'annonce de l'élection par le bureau de Sylvie Ménage au poste de Secrétaire générale, et des désignations au CSFPT et au CCFP décidées par le bureau fédéral. Gilles Fouler et Jean-Pierre Lussou ont livré les analyses de la commission des retraités sur le rapport de la cour des comptes et sur les annonces de candidats à la présidence de la République sur les retraites. Côté formation, Hervé Soarès a présenté le bilan et a clarifié les processus de labellisation et d'inscription. Une discussion s'est ensuite engagée autour de l'évolution de la cotisation sous l'égide du trésorier Didier Cousin (cf. p 8-9). À noter : pour la première année, une aide fédérale est versée à chaque union régionale. La présentation du budget prévisionnel a fait l'objet d'un vote largement majoritaire. La communication de Patrick Campagnolo sur les textes examinés par le CSFPT, a clos ce Conseil fédéral.

## Sous-effectif des sapeuses-pompières

Quel est le féminin de sapeur-pompier ? Même lors de la cérémonie du 10 novembre dernier au ministère de l'Intérieur, nulle mention n'en est faite. Pourtant, depuis le 25 octobre 1976, un décret autorise les femmes à devenir sapeur-pompier. 40 ans après sa parution, les femmes ne représentent que 4,5% des sapeurs-pompiers professionnels, très en-deçà du taux de féminisation de la police nationale (24%) ou de la gendarmerie (17,5%). C'est pourquoi lors de cette cérémonie place Beauvau, le ministre de l'Intérieur, a dévoilé un plan d'action de 22 mesures en leur faveur.



Jérôme François, Secrétaire général de l'UNSA SDIS, Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur et Alexandra Levoyé, Secrétaire générale de l'UNSA SDIS 72.

## Aides aux retraités

800€ de chèques emploi service, des aides à l'amélioration de l'habitat, une aide-ménagère, des dépenses ponctuelles liées à de graves difficultés ? Le guide 2016 des actions sociales liste l'ensemble des aides destinées aux petits revenus des adhérents retraités de la CNRACL. Pour y accéder, consultez cet article sur le site internet de l'UNSA Territoriaux, puis cliquez sur l'hyperlien.

## PPCR de la filière sociale

L'UNSA Fonction publique souhaitait débuter avant la fin 2016 la mise en œuvre du protocole PPCR pour la filière sociale. Le premier groupe de travail s'est réuni le 15 novembre, avec des travaux sur une réforme statutaire en cohérence avec la filière paramédicale et sur les différents diplômes du travail social. Ils devraient aboutir au passage de tous les agents de la filière sociale exerçant dans un corps de catégorie B en catégorie A dès 2018, et sur une reconnaissance des cinq diplômes d'État du travail social au niveau licence. La publication des textes est prévue pour la fin du premier trimestre 2017.

## Lutte contre l'absentéisme

L'Assemblée nationale a adopté le 10 novembre un amendement du

gouvernement dans le projet de loi de finances 2017, visant à renforcer, dans les collectivités, la politique de lutte contre les absences, notamment pour raisons de santé. Parmi les mesures proposées figurent la présentation en comité technique d'un bilan annuel des actions de prévention de la pénibilité et d'amélioration des conditions de travail sur les absences pour raisons de santé, une harmonisation des indicateurs de suivi entre les trois fonctions publiques et le privé, et le renforcement du contrôle des arrêts de travail. L'UNSA Fonction publique préconise que les garanties de recours données aux agents publics soient inscrites dans le décret décrivant les modalités des procédures et d'organisation de la contre-visite des arrêts de travail. Elle sera aussi très vigilante sur le respect de la vie privée des agents.

## Observer les discriminations

Dans le rapport L'horty, du nom du chercheur en économie du travail du laboratoire Erudite, l'examen des discriminations dans la Fonction publique n'a pas été complet, selon l'UNSA Fonction publique : seuls 4 des 21 critères de discrimination ont été étudiés ; le recrutement des contractuels n'est pas abordé : les syndicats ne sont pas auditionnés. La proposition du rapporteur, de créer un observatoire des discriminations, est soutenue par l'UNSA, qui préconise aussi d'autres mesures.

## ÉLECTIONS COMMISSIONS

**6871** MANDATS ONT VOTÉ  
**229** MANDATS NULS

### COMMISSION VIE SYNDICALE

**3** ÉLUS SUPPLÉANTS :  
MARIE-CLAIRE DELEU, ALAIN LE GENTIL,  
ILHAM ROCHE

### COMMISSION DES MANDATS

**2** ÉLUS SUPPLÉANTS : PHILIPPE KRAUSS,  
PATRICK ROUZIER  
**2** SIÈGES DE SUPPLÉANTS RESTENT  
À POURVOIR

### COMMISSION DES STATUTS

**1** ÉLU TITULAIRE : ROLAND SIFFERMAN  
**5** SIÈGES DE SUPPLÉANTS RESTENT À  
POURVOIR

### DÉSIGNATIONS POUR LE CSFPT :

FS2 (TITULAIRE) : ÉRIC CONEIM, RÉGION  
OCCITANIE.  
FS4 (SUPPLÉANTE) : LARA FERRY, RÉGION  
GRAND EST.  
CCFP (SUPPLÉANT) : MICKAËL THOMAS,  
RÉGION GRAND EST.

**Je fais voter  
UNSA aux  
élections TPE**

**TPE\***  
Très Petites  
Entreprises  
**Salarié-e-s  
à part entière!**

**Ta mission :**

**1 2 3**

**Chaque adhérent-e UNSA  
fait voter trois électeurs TPE  
de son entourage**

**Parmi mes proches,  
mes ami-e-s, ma famille,  
je connais des personnes  
qui travaillent  
dans des entreprises  
de moins de 11 salarié-e-s.  
Entre le 30 décembre 2016  
et le 13 janvier 2017,  
je les contacte  
pour les faire voter  
UNSA !**

**09 69 36 69 00**

**L'UNSA a mis en place une plate-forme  
téléphonique spéciale salarié-e-s des TPE.  
Pour le prix d'un appel local,  
ils peuvent obtenir un renseignement  
sur les élections, un conseil ou une aide.**

**ATTENTION**  
**Élections TPE nouvelles dates**  
Vous pouvez voter du  
**30 déc. 2016 au 13 janv. 2017**

**UNSA**

**Libres ensemble  
LA MARQUE AUTONOME**

## CLARIFICATION POUR LES CONTRACTUELS

LES MODALITÉS DE  
LEUR RECRUTEMENT, DE  
LEUR EMPLOI, DE LEUR  
LICENCIEMENT OU DE  
LEUR TITULARISATION  
SONT DÉTAILLÉES DANS  
DEUX TEXTES RÉCENTS.

**E**xit l'association du mot « agent » à celui de « non-titulaire » ! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le terme consacré est désormais celui d'« agent contractuel ». La majorité de ces contractuels sont liés à leur employeur territorial par un contrat de droit public, à l'exception des contrats aidés (contrats d'avenir, d'accompagnement à l'emploi et d'apprentissage) et de ceux des établissements publics industriels et commerciaux (EPIC). Leur recrutement nécessite des conditions similaires à celles des fonctionnaires pour l'aptitude physique, les droits civiques, le casier judiciaire, etc. En revanche, contrairement à la nationalité des agents titulaires limitée aux pays européens, celle des contractuels ne l'est pas. Le décret 2015-1912 a aus-

si ouvert l'embauche aux personnes apatrides, à l'exception de cas très particuliers (souveraineté, ...).

Par principe, les agents exerçant dans la Fonction publique sont titulaires. Cependant, un nombre limité de cas dérogent à cette règle sur des emplois permanents (remplacement temporaire d'un agent, absence de cadre d'emplois de fonctionnaire, vacance temporaire d'emploi, dans les communes de moins de 1000 habitants, pour le recrutement de personnes handicapées, ...) et des emplois non permanents (cabinet d'élu, accroissement temporaire ou saisonnier d'activités). À l'exception des emplois de direction dont le contrat n'a pas de durée, un contrat à durée déterminée (CDD) est alors rédigé pour formaliser le recrutement. En sus des mentions obligatoires du contrat, le décret 2015-1912 précise aussi les modalités de l'entretien professionnel pour les contractuels dont le CDD est supérieur à un an, les durées de la période d'essai, les règles de calcul de l'ancienneté pour l'octroi de certains droits, et clarifie les conditions de renouvellement des contrats et les licenciements. Si le contrat n'est pas renouvelé, l'employeur territorial doit délivrer un certificat attestant de la durée des services effectifs accomplis.

### Prolongation du dispositif Sauvadet

Depuis 2012, avec la parution de la loi 2012-347 dite Sauvadet et son décret 2012-1293, il était possible de faire évoluer les CDD en CDI pour les agents justifiant d'une durée de service auprès de leur employeur d'au moins six ans (trois pour ceux de plus de 55 ans). Un dispositif dérogatoire à l'emploi titulaire avait aussi été créé pour les contractuels en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2011 et justifiant d'au moins 4 ans d'ancienneté, par le biais de recrutements réservés, de concours réservés ou de recrutements réservés sans concours. La loi déontologie 2016-483 du 20 avril 2016 a prorogé l'éligibilité à la titularisation d'agents en poste de 2011 au 31 mars 2013, et ce jusqu'au 12 mars 2018. Elle a par ailleurs introduit l'acceptation d'une ancienneté acquise chez plusieurs employeurs. Les comités techniques devaient présenter dans les trois mois suivant la parution du décret 2016-1123 du 11 août dernier un bilan sur la mise en œuvre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Sur le site de l'UNSA fonction publique : [le guide des contractuels.](#)

### DERNIERS TEXTES PARUS

**JEUNES ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS :** Décret 2016-1070 du 3 août 2016 relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits réglementés.

**AVANCEMENT DE GRADE :** Décret 2016-1400 du 18 octobre 2016 modifiant le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade.

**FORMATION CHSCT :** Décret 2016-1624 du 29 novembre 2016 relatif à la formation et aux autorisations d'absence des membres représentants du personnel.

**AUTORISATIONS D'ABSENCE CHSCT :** Décret 2016-1626 du 29 novembre 2016 pris en application de l'article 61-1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

# LE BUDGET DE LA FÉDÉRATION UNSA TERRITORIAUX 2016



## - LES DÉPENSES

## + LES RECETTES

**41 000 €**

**Subvention formation : 6,69 %**

Il s'agit d'aides à la formation, versées par le CNFPT et l'UNSA Fonction Publique.

**29 000 €**

**Transfert de charges : 4,73 %**

Frais avancés par la fédération et remboursés par les syndicales (restauration / hébergement lors du Congrès, calendriers, etc.).

**19 000 €**

**Subventions partenaires : 3,10 %**

Les exposants présents au Congrès ont versé des subventions.

**18 000 €**

**Partenaires magazine des territoriaux : 2,94 %**

Dans chaque magazine des Territoriaux, il y a trois pages de publicité.

**13 000 €**

**DGCL : 2,12 %**

Le temps de « mise à disposition syndicale » non consommé est versé aux syndicats payé par la Direction Générale des Collectivités Locales.

**11 000 €**

**FNOPH : 1,79 %**

Ne disposant pas de temps syndical, la Fédération Nationale des Offices Publiques de l'Habitat versent une subvention.

**7 000 €**

**Subvention CT Congrès : 1,14 %**

Pour l'organisation du Congrès, le Conseil Départemental 24 et la Communauté d'Agglomération de Périgueux ont versé une subvention.

**77,49 % du budget de la fédération provient des cotisations.**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Les cotisations syndicales versées à l'UNSA permettent une réduction d'impôt, voire un crédit d'impôt remboursement, si vous n'êtes pas imposable.**

**Comment ?**

Il suffit de saisir le montant des cotisations sur votre déclaration de revenus dans les cases 7AC pour le déclarant, 7AE pour le conjoint ou 7AG pour les personnes à charge.

**Quel montant ?**

Le montant est égal à 66 % du total des cotisations versées (dans la limite de 1 % des salaires et pensions).

**Par exemple :**

Mon salaire est de 20.000 € par an, le montant maximum est de :  $20.000 \text{ €} \times 1 \% = 200 \text{ €}$ .

Si ma cotisation syndicale est de 60 € par an, la réduction d'impôt est de 39,60 € ( $60,00 \times 66 \%$ ).

Ma cotisation revient donc à 20,40 € par an, soit 1,70 € par mois !

**Une exception !**

Les agents qui ont opté pour la déduction des « frais réels » ne peuvent pas bénéficier de cette réduction. En revanche, il peuvent intégrer le montant complet de leur cotisation dans ces « frais réels ».

**4 500 €**

**Investissement : 0,73 %**

Matériel informatique ou mobilier de bureau dont le montant est supérieur à 500€ HT.

**61 000 €**

**Fonctionnement général : 9,95 %**

Loyers, charges, frais téléphoniques, affranchissement, documentation, frais bancaires, photocopies, etc.

**47 500 €**

**Abonnement UNSA Mag : 7,75 %**

Tous les adhérents de l'UNSA reçoivent le magazine UNSA interprofessionnel qui revient à 3,5 € par adhérent.

**91 000 €**

**Congrès 2016 : 14,85 %**

Restauration, hébergement, déplacement des congressistes, locations de salles, fournitures diverses, affiches, badges, etc.

**20 000 €**

**Secrétariats fédéraux : 3,26 %**

Les 10 secrétaires fédéraux se réunissent à Bagnolet, 12 à 15 fois par an pour le fonctionnement de la fédération.

**20 000 €**

**Bureaux fédéraux : 3,26 %**

Les 31 membres du Bureau fédéral, organe décisionnel de la fédération, se réunissent 6 fois par an.

**32 500 €**

**Conseils fédéraux : 5,30 %**

L'article 11 ter des statuts prévoit que les syndicats se réunissent en conseil au moins deux fois par an.

**8 000 €**

**Réunions nationales : 1,31 %**

Frais pour assister aux instances de l'UNSA, de l'UNSA Fonction Publique, de la CCPM, de la CNSIS, etc.

**2 500 €**

**Instances représentatives : 0,41 %**

Frais de mission des experts et frais non remboursés aux membres du CSFPT.

**7 500 €**

**Développement : 1,22 %**

Frais de mission de militants pour le développement de la fédération, la création de syndicats, l'impression de tracts, etc.

**30 000 €**

**Formation : 4,89 %**

Frais de mission des formateurs, location de salles, fournitures de bureau, équipements, etc.

**20 000 €**

**Communication : 3,26 %**

Impression du "Magazine Unsa Territoriaux", infographiste, imprimerie, etc.

**12 000 €**

**Juridique : 1,96 %**

Frais engagés dans le cadre de contentieux pour la défense de la fédération.

**20 000 €**

**Aides aux structures : 3,26 %**

Aides ponctuelles aux syndicats, aides au financement des Unions Régionales, etc.

**10 000 €**

**Provision élections : 1,63 %**

Provision pour les élections professionnelles de 2018.

**20 000 €**

**Provision congrès 2020 : 3,26 %**

Provision pour l'organisation d'un congrès fédéral tous les 4 ans.

**6 500 €**

**Cotisations UNSA FP : 1,06 %**

Il s'agit de la cotisation à l'UNSA Fonction Publique fixée à 0,50 € par adhérent.

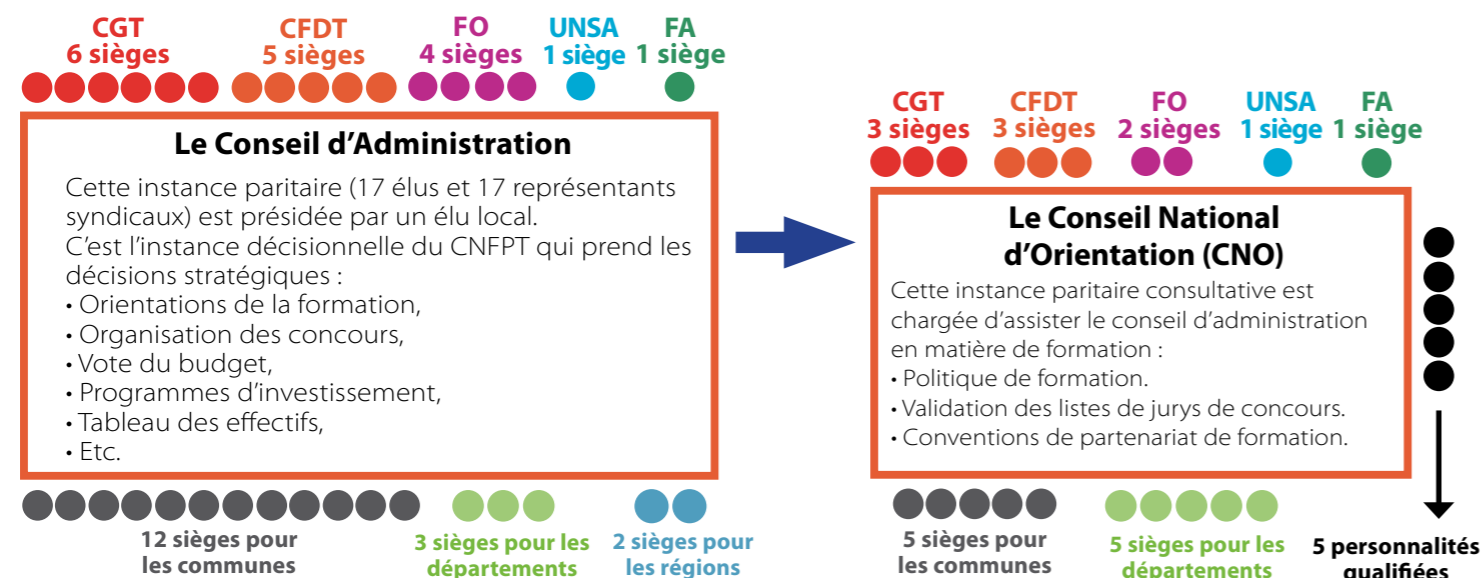
**200 000 €**

**Cotisations UNSA : 32,63 %**

Il s'agit de la cotisation à l'UNSA fixée à 16,49 € par actif et à 9,68 € par retraité.

# LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)

LE CNFPT EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL QUI INTERVIENT POUR LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DANS LES DOMAINES DE LA GESTION ADMINISTRATIVE, DU CONSEIL, DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION.



## 18 pôles de compétence répartis sur 6 structures (réseaux nationaux)

**A la Direction du Développement de la Formation de PARIS :**  
1 - Sapeurs-pompiers, risques majeurs  
2 - Sécurité et police municipale

**L'INET (Institut National des Etudes Territoriales) de STRASBOURG, dédié aux cadres supérieurs :**  
3 - Management stratégique  
4 - Pilotage et gestion des ressources  
5 - Europe

**Les INSET (Instituts nationaux spécialisés d'études territoriales), dédiés aux formations initiales des cadres de la fonction publique territoriale :**

**ANGERS :**  
6 - Politiques sociales d'autonomie  
7 - Lutte contre les exclusions  
8 - Politiques de l'enfance

**DUNKERQUE :**  
9 - Urbanisme et aménagement  
10 - Développement des territoires  
11 - Déplacements, transports publics

**NANCY :**  
12 - Action éducative  
13 - Culture  
14 - Santé  
15 - Citoyenneté

**MONTPELLIER :**  
16 - Génie écologique  
17 - Architecture, bâtiment, logistique  
18 - Infrastructures publiques, réseaux

## 29 délégations

**Ce sont des structures déconcentrées qui mettent en œuvre les objectifs nationaux et les orientations de formation :**

- Formations d'intégration, de professionnalisation et de perfectionnement
- Préparations aux concours et examens professionnels
- Suivi du droit individuel à la formation.
- Contribution aux réseaux des 18 pôles de compétences
- Participation à la définition des programmes nationaux de formation
- Observation et anticipation des évolutions des collectivités territoriales

# LE TEMPS SYNDICAL

## Légende

- DAS** = décharge d'activité de service
- AA** = autorisation d'absence
- CFS** = congé de formation syndicale
- CFP** = congé de formation professionnelle

## Dans mon syndicat local

- M'occuper de l'organisation, lire des textes réglementaires, répondre aux agents, préparer les réunions (du bureau, d'information), afficher des tracts, écrire des courriers à l'administration => **DAS** (articles 19 et 20, décret 85-397). Quantité selon la taille de la collectivité et les élections. Bénéficiaires des **DAS** désignés par l'organisation syndicale, et approuvés par l'employeur sous réserve des nécessités de service.
- Participer à des réunions du bureau, à l'assemblée générale, à des réunions d'information ou statutaires destinées aux agents => **AA 17** (art. 14, 15 et 17, décret 85-397). Quantité selon les élections. Bénéficiaires des **AA** désignés. 3 jours de délai de prévenance. Accordée sous réserve des nécessités de service et sur convocation.

## Dans ma collectivité

- Réunion du CHSCT, du CT, avec l'administration à l'initiative de celle-ci (groupe de travail, négociation...) => **AA 18** (articles 14, 15 et 18, décret 85-397). Quantité selon la durée de la réunion. Utilisée aussi pour la préparation et le compte rendu, à durées équivalentes. Trajets à déclarer. Convocation à fournir.
- Assister à une réunion de son syndicat, y compris dans une autre collectivité, avertie 24 h à l'avance si la réunion se tient dans les locaux administratifs => **AA 7** (art. 7, décret 85-397) Bénéficiaire désigné. Délais de route pris en compte.
- Assister en tant qu'agent à une réunion mensuelle d'information, voire une assemblée générale, pendant les heures de service, de 1 h/mois ou 3 h/trimestre => **AA 6** (art. 6 et 8, décret 85-397). Quantité annuelle maximale de 12 h. 3 jours de délai de prévenance pour l'agent, une semaine pour la tenue de la réunion. Accordée sous réserve des nécessités de service.

## Dans mon syndicat à l'échelle départementale, régionale, interdépartementale, nationale, internationale

- Assister à une réunion => **AA 16** (art. 14, 15 et 16, décret 85-397). 20 j/an pour l'Unsa actuellement. Bénéficiaires désignés. 3 jours de délai de prévenance. Accordée sous réserve des nécessités de service et sur convocation.
- M'occuper de l'organisation, organiser des formations, créer des outils de communication, gérer des listes, ... => **Mise à disposition** (art. 21 à 30, décret 85-397). Quotité horaire définie par la structure d'accueil, dans le total des heures allouées selon le résultat des élections. Bénéficiaires désignés.

## Dans une instance extérieure : CCFP, CSFPT, CNFPT, CAP, CRI, CESE et CESER, Conseil de discipline, Conseil de discipline et de recours, ...

- Assister à une réunion => **AA 18** (art. 14, 15 et 18, décret 85-397). Quotité selon la durée de la réunion. Utilisée pour la préparation et le compte rendu, à durées équivalentes. Trajets à déclarer. Convocation à fournir.

## Me former

- Tout agent, syndiqué ou non, a droit à 12 jours de congé de formation syndicale par an (§7 art. 57, loi 84-53). 1 mois de délai de prévenance. Accordée sous réserve des nécessités de service et sur convocation. Attestation de présence à fournir.
- Représentant CHSCT. Au minimum 5 jours de congé de formation professionnelle pris en charge par l'employeur la première année de son mandat (art. 8 décret 85-603). 2 des jours de formation sont des congés de formation syndicale, pris en charge par l'employeur (§7 bis art. 57, loi 84-53 ; art. 8-1 décret 85-603) : 1 mois de délai de prévenance. Ce CFS-CHSCT peut être utilisé en deux fois. Accordé sous réserve des nécessités de service. Attestations de présence à fournir pour le CFP et le CFS.

La notion de « nécessité de service » étant appréciée au cas par cas, elle doit être motivée par l'employeur.



## ANNE-LISE PÈRE

LIBERTÉS, JUSTICE SOCIALE ET DÉFENSE  
DU SERVICE PUBLIC



## JOSEPH PIERI

UN CHEF D'ORCHESTRE EN  
APPRENTISSAGE PERMANENT

POUR CETTE ÉLUE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MIREBELLOIS, L'ENGAGEMENT EST COMPLET ET SE PRATIQUE EN MODE COLLECTIF.

NE RIEN LÂCHER ET NE JAMAIS S'ÉNERVER SONT LES MAÎTRES-MOTS DE CE CORSE QUI, INITIALEMENT, N'OSAIT PAS ALLER SUR LE TERRAIN.



de pouvoir bénéficier d'une autonomie dans nos actions.

Je souhaitais tout d'abord favoriser le dialogue social, accompagner les collègues dans leurs démarches et être présente au quotidien avec eux sur le terrain. J'ai ressenti leur démotivation et un manque réel de reconnaissance, d'où mon engagement dans le syndicalisme. Aujourd'hui titulaire au CT et au CHSCT et suppléante à la CAP C et au CRO, je me rends disponible pour défendre et veiller aux libertés, à la justice sociale et à la défense du service public afin de valoriser l'action de l'UNSA et de favoriser son développement. Cette mission syndicale s'effectue au sein d'une équipe soudée et volontaire pour défendre, accompagner, et conseiller au mieux les agents.

### Quels sont tes derniers chantiers ?

Nous avons travaillé sur le dossier bien complexe du Rifseep\*. Face au délai court entre l'annonce de la réflexion par la collectivité et sa mise en place effective, l'équipe a travaillé d'arrache-pied afin de proposer en Comité Technique des actions concrètes. Nous avons cependant dénoncé la méthode appliquée, excluant chefs de service et représentants du personnel des groupes de travail, à l'inverse des préconisations de nombreux textes. Nous avons défendu la mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) afin de valoriser l'assiduité

des agents plutôt que de les pénaliser sur la base de leur Rifseep. Nous avons alors constaté le préjudice généré par les absences pour congés maternité, paternité et d'adoption, par l'absence de texte visant à protéger les primes des femmes et des hommes qui accueillent un enfant dans leur foyer. C'est discriminatoire et va à l'encontre des droits familiaux ! Même si les élus sont revenus sur ce point, nous sommes inquiets de ce qui pourrait se passer dans d'autres collectivités en l'absence d'un décret pour la fonction publique territoriale.

Nous développons une communication pertinente et régulière auprès des agents pour accroître notre notoriété. La mise en place de deux permanences par semaine est essentielle pour développer et enrichir notre action sur le terrain. Enfin, dans le cadre du CHSCT, nous menons des actions conjointes avec les agents de prévention.

### Quels seront les prochains ?

Nous veillerons à ce que le regroupement de notre collectivité avec la Communauté de Communes du Val de Vinganne soit serein pour tous. Pour les élections professionnelles à venir, nous voulons rassembler un maximum de sympathisants autour de notre liste afin de défendre au mieux les intérêts de chacun, et constituer une liste UNSA complète et représentative.

\*RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

### Comment es-tu venue à l'UNSA ?

Animatrice pour les accueils de loisirs dès juillet 2006, puis adjointe administrative dans la direction Enfance Jeunesse, j'ai été sollicitée par l'ancien responsable UNSA de la collectivité pour les élections 2014. Je suis sensible aux principes de l'indépendance syndicale et de la lutte contre les discriminations. De plus, le fait que l'UNSA ne revendique aucune étiquette politique m'a également convaincue ; il est essentiel pour moi

Contact :  
UNSA Communauté  
de Communes du Mirebellois

06 58 73 27 17  
annelisekiewer@gmail.com

### Comment ton parcours professionnel a-t-il croisé l'UNSA ?

Je suis arrivé à la mairie d'Ajaccio le 2 juillet 1984, pour les ressources humaines (RH) de la direction générale des services techniques. Le syndicat a été créé le 11 septembre 2001, une date qui ne s'oublie pas. Christine Josset-Villanova m'avait invité à l'y rejoindre. D'adhérent, j'ai repris le poste de trésorier en 2008, puis de Secrétaire général en 2014.

Tout en gardant ma casquette de référent RH, je suis devenu assistant de prévention ce qui m'interdit de siéger au CHSCT du côté syndical. En revanche, je siège au comité technique et à la CAP pour les catégories C.

L'UNSA Ajaccio était très mal en point quand Christine m'a demandé de le reprendre, en raison notamment d'importants problèmes de santé de nos têtes de pont. Le nombre d'adhérents avait chuté de plus de 90% en deux ans. Nous avons tout reconstruit. Quand je dis « nous », c'est parce que c'est un travail d'équipe. Le Secrétaire général n'est que le chef d'orchestre ; seul, il ne peut rien faire. Aujourd'hui, nous sommes présents quasiment partout, et avons beaucoup plus d'adhérents. Aux élections de 2014, nous sommes arrivés deuxièmes derrière le STC, syndicat des travailleurs corses, et devant la CGT et la CFTC, créée trois mois avant.

### Comment suivez-vous les dossiers ?

Nous avons instauré de très bonnes relations avec la direction municipale. La manière dont on expose les problèmes ouvre, ou non, le dialogue social. Une fois par mois, on fait le point avec le DRH ; ma double casquette RH-UNSA y est très utile ! Le rôle de l'UNSA est d'être toujours à l'écoute et de défendre les intérêts de nos adhérents et sympathisants qui, grâce au travail de notre équipe, deviennent des adhérents à part entière. Nous ne disons pas « on va faire ça », mais « on va voir ce que l'on peut faire ». L'an dernier, nous avons obtenu gain de cause dans 75% des dossiers ; cette année, c'est encore plus. Mais il y a parfois des actions plus longues à demander ou à mettre en place.

Par ailleurs, toutes les informations sont vérifiées : sur le site internet ou en appelant le secrétariat de la fédération. Nous publions ensuite sur notre page Facebook. L'UNSA, c'est aussi mon livre de chevet !

J'y passe mes soirées d'autant que mon temps syndical officiel pour l'UNSA Ajaccio n'est que de 13 h par mois. Nous avons donc décidé de consolider les référents syndicaux lors de la prochaine assemblée générale pour éviter de nous disperser. On ne peut pas être sur tous les fronts ! Il y a déjà tant à faire avec les acquis des agents en général, la revalorisation des primes, les stagiarisations, certains dossiers conflictuels sur les RPS, le régime indemnitaire, les NBI ...



### Quelles sont tes autres fonctions ?

À Ajaccio, le comité des œuvres sociales (COS) est constitué des représentants de trois des quatre organisations en comité technique. Le COS m'a demandé d'en être le trésorier. Par ailleurs, j'ai été élu dans la commission vie syndicale de la fédération en juin 2016, à Périgueux. Quand je suis devenu adhérent, je ne voulais pas aller sur le terrain. Aujourd'hui, à 54 ans, je m'y sens à l'aise. Le syndicat m'a fait beaucoup de bien. Et quand je vais à Paris, je trouve que le mélange des régions est incroyable. C'est là que j'aimerais désormais agir.

Contact :  
UNSA mairie d'Ajaccio

J.Pieri@ville-ajaccio.fr  
Unsa mairie d'Ajaccio

## LES ÉBOUEURS SE MOBILISENT DANS LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

DOUZE JOURS DE GRÈVE ONT PERMIS AUX AGENTS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS DE CONSERVER LEURS SALAIRES.

**E**n prévoyant de réformer la collecte en porte-à-porte des déchets et en convoquant les organisations syndicales le 19 septembre dernier pour leur présenter le nouveau dispositif, le président (sans étiquette) de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) n'envisageait pas une seconde qu'il déclencherait une telle réaction !

À la sortie en effet, les cinq organisations syndicales FO, CGT, CFDT, SUD et UNSA, se réunissaient, puis consultaient leur base, en l'occurrence



95% des agents de la collecte ont été en grève pour maintenir leur salaire et faire reconnaître la pénibilité de leur travail.

les éboueurs, sur les points d'achoppement : reconnaissance du temps de travail, pénibilité et -surtout- heures supplémentaires pour les jours fériés et du week-end.

### Perte de salaire

Jusqu'ici, ces derniers étaient rémunérés en heures supplémentaires, à raison de 7 h par jour. Or la CUD proposait un forfait de 46 € pour ces jours, ce qui équivaut à 6,57€ de l'heure pour 7 h effectuées, soit 1€ de moins que le SMIC horaire net 2016. La compensation devait passer par une mesure de Maintien de la Situation Antérieure (MSA), mais dégressive avec l'avancement d'échelon. La perte sur le salaire était de fait inévitable.

C'est donc sur le choix de sa base que s'est alignée l'intersyndicale, avec un premier jour de grève trois jours après cette rencontre, et une reconduction durant les onze jours précédant le comité technique où devait être présenté le projet.

### Une grève très suivie

Avec 95% des effectifs concernés en grève, la situation de la collecte des déchets est devenue rapidement catastrophique sur le territoire. Pendant ce laps

de temps, les représentants syndicaux exigeaient de rencontrer le président de la CUD et émettaient des contre-propositions permettant de ne pas y perdre, tout en garantissant la reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers. Mais ils n'ont pu rencontrer que l'administration et le vice-président en charge du personnel.

### Une sortie par le haut

Certaines activités peuvent, lorsqu'elles sont à l'arrêt, paralyser une ville ; c'est le cas de la collecte des déchets. Le président a fini par accepter de rencontrer l'intersyndicale la veille du comité technique, et a conclu un accord avec, notamment pour les jours fériés et de fin de semaine, l'attribution de 5 h supplémentaires effectives et d'une prime différentielle. Par ailleurs, l'effectif des deux sites est augmenté de 4 postes. Une solution gagnante pour tous : elle ne coûtera pas plus cher à la collectivité et les agents n'y perdront pas en salaire.

### UNSA CUD

03 28 62 72 71/82  
syndicat.unsa@cud.fr

### NOUS ONT REJOINTS

13 - UNSA TERRITORIAUX VITROLLES

13 - UNSA TERRITORIAUX TRETS

22 - UNSA TERRITORIAUX PLÉDRAN

62 - UNSA TERRITORIAUX COMMUNAUTÉ ARTOIS-LYS

80 - UNSA TERRITORIAUX PÉRONNE

17 - UNSA TERRITORIAUX COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINTES



## L'ANIMATION BAT LES PAVÉS DE FRANCE

LE SECTEUR DE L'ANIMATION A CONNU UNE GRÈVE SANS PRÉCÉDENT CET AUTOMNE.

**P**endant l'été, le Premier ministre, la ministre de l'Éducation et le ministre de la Jeunesse et des Sports ont, sous la pression de l'Association des Maires de France, pérennisé par décret un taux d'encadrement périscolaire dérogatoire qui nuit aux conditions de travail des professionnels mais aussi à la qualité éducative de ces temps. Suite au refus de dialogue social depuis janvier 2016, l'UNSA a initié une intersyndicale afin de demander le retrait de ce décret tandis que le SEP-

### Une situation historique dans le secteur de l'animation !

UNSA déposait un recours devant le Conseil d'État pour son annulation.

Notre mouvement est monté en puissance les 5 et 19 septembre, puis le 13 octobre, avec mobilisation, presse,

et rencontres de Maires et de Préfets. Dans le secteur de l'animation, cette situation est historique : jamais il n'avait connu de grève nationale, soutenue de plus par une intersyndicale si large.

Durant ces journées, des secteurs jeunesse complets ont fermé. Expriment

leur colère, les équipes d'animation ont interpellé élus et parents et des rassemblements et des initiatives locales ont vu le jour. Cette visibilité a généré plus de 5000 signatures pour notre pétition en ligne, sans compter les signatures papier.

A six mois des présidentielles, il est temps que le gouvernement actionne les bons leviers et que l'Éducation, au sens large, prenne la place qui lui revient dans le débat public. Voici notre objectif !

### SEP UNSA

Marie Baggio  
06 63 04 20 92  
marie.sep.unsa@gmail.com

## L'UNSA EN GRÈVE DANS LES EAUX USÉES FRANCILIENNES

UN DIALOGUE SOCIAL TRÈS MALMENÉ DANS LE PREMIER SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE FRANCE.

**L**e 6 septembre, l'UNSA-Siaap a appelé les agents du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap) à la grève avec l'ensemble des organisations syndicales, dans le cadre d'un préavis commun, pour manifester son opposition à la fermeture de services. Bien que grévistes, ses représentants ont tenu à siéger au comité technique pour démontrer leur volonté de discuter avec l'administration. Les autres organisations syndicales l'ont boycotté. L'ensemble des syndicats se sont retrouvés dès le lendemain pour siéger dans une nouvelle séance, avec le même ordre du jour.

L'annonce faite il y a quelques années de suppressions de postes se réalise discrètement ici et là, au gré des départs et mutations. Deux services



Frédéric, Mohamed, Raphaël, Claire et Amélie, représentants syndicaux en grève au siège avant le comité technique.

entiers n'étant pas considérés comme « cœur de métier » ont par ailleurs été supprimés, et les propositions de reclassement des agents concernés ne cadrent pas avec la création de nouveaux postes. D'autres mesures ont aussi montré à l'ensemble des représentants du personnel la volonté de la Présidence communiste et de la

direction générale de dépouiller leurs agents de leurs savoir-faire. Les représentants UNSA-Siaap restent vigilants sur cette casse du service public de l'assainissement.

### UNSA-Siaap

unsa-siaap@siaap.fr



# ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER



Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la mutualité immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Document à caractère publicitaire - Avril 2016 - Crédit photos : Benjamin Jahan.

Jour après jour, quelle que soit leur activité, les territoriaux s'investissent à travers leurs missions de service public pour être utiles à tous leurs concitoyens. Un engagement que la Mutuelle Nationale Territoriale salue et partage en les protégeant tout au long de leur vie personnelle et professionnelle.

Complémentaire santé, maintien de salaire, services, santé au travail... la MNT est fière d'être utile à plus d'1,9 million d'agents territoriaux.



SANTÉ

PRÉVOYANCE

SERVICES

09 72 72 02 02  
(prix d'un appel local)

  [mnt.fr](http://mnt.fr)  
mutuelleMNT